

DEL 2022/073

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt et deux
Le Mercredi 22 Juin à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 25 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Marie-Pierre GIRE, Guy FAUCHER, Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Anne LE GALL, Frédéric MICHEL, Marine SENECHAL, Anne-Laure LE GRAND, Didier MORGANT, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Pascale DUFLEIT, Cédric GOUFFES, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Marie-Josée CANEVET.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Jean-François LE MAT, Jean-Pierre GUILLOU, Jacqueline SABATIER, Pierrette LE FLOCH, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Pierre GIRE, Hélène LE BOURHIS, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER.

Monsieur Cédric GOUFFES a été élu Secrétaire.

**DEL 22.06.2022 / 2022/073 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022 :****RAPPORTEUR M. LE MAIRE,**

Après avoir pris connaissance des propositions des Commissions « Ressources » et « Ville Active, Sportive et Vie Associative », et au regard des répercussions sur les associations suite au contexte exceptionnel de crise sanitaire, il est proposé de de maintenir les critères actuels d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022.

Par ailleurs, la collectivité s'engage actuellement une étude sur l'évolution des critères d'attribution de subventions aux associations au cours de l'année

2022/2023. Ce travail est engagé par la Commission « Ville Active, Sportive et Vie Associative » et la Commission « Ressources ».

Monsieur Le Mat présente les propositions relatives à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022, telles que présentées en **ANNEXE N° 2 et ANNEXE N° 3**.

VU l'exposé de M. LE MAIRE,

VU les demandes présentées par les associations,

VU l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 15 Juin 2022,

VU l'avis favorable de la commission « Ville Active, Sportive et Vie Associative » en date du 16 Juin 2022,

Après lecture de l'annexe N°3 par M. Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

D'ATTRIBUER au titre de l'exercice 2022, les subventions telles que présentées en **ANNEXES N°2 et N°3** de la présente délibération.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

